

Le mot de l'Observatoire

« Pour se rendre invisible, n'importe quel homme n'a pas de moyen plus sûr que de devenir pauvre » écrivait Simone Weil¹ dès les années 1940. Bien que des travaux quantitatifs et qualitatifs aient été menés depuis, et notamment sur le non-recours aux prestations sociales, force est de constater qu'échappent encore à l'observation de nombreuses situations de pauvreté et d'exclusion sociale.

En charge de contribuer au développement de la connaissance des phénomènes mal couverts par les études et les statistiques existantes, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) est par conséquent concerné par la question de l'invisibilité sociale. Il a donc confié à FORS-Recherche Sociale une recherche exploratoire, dont rend compte de manière synthétique la présente *Lettre*.

Cette recherche met à jour cinq types d'invisibilité résultant de différents facteurs pouvant expliquer de manière transversale l'invisibilité des groupes de populations pauvres étudiés.

La présente *Lettre* est préalable à une investigation plus large, qui aura pour objectif de développer la connaissance sur cette thématique de l'invisibilité sociale, à la fois de certaines catégories de population et des processus qui peuvent conduire à cette invisibilité. Cette investigation prendra notamment la forme d'un séminaire fermé et d'un appel d'offres, dont les résultats constitueront les matériaux pour le prochain rapport de l'Observatoire prévu fin 2015 sur ce thème.

¹ *Cahiers*, II, 1^{re} éd. Paris, Plon, 1953.

Étude sur l'invisibilité sociale : un enjeu de connaissance des personnes pauvres et précaires

« Les statistiques publiques appréhendent difficilement la grande exclusion, notamment lorsque les personnes concernées n'ont pas de domicile, ne recourent pas aux prestations sociales auxquelles elles auraient droit ou sont en situation irrégulière sur le territoire français. L'action publique en direction de ces publics reste par conséquent très difficile à mettre en œuvre », concluait l'ONPES dans son rapport 2009-2010. En effet, bien que des travaux qualitatifs aient été menés sur les femmes âgées pauvres, les formes locales de la pauvreté ou encore les travailleurs pauvres, force est de constater qu'échappent à l'observation de nombreuses situations de pauvreté pourtant bien réelles... Qu'il s'agisse de situations marginales, ou plus importantes, le point commun à ces publics pauvres renvoie à une invisibilité comprise comme une forme d'absence de l'espace public et *a minima* à leur faible prise en compte par les pouvoirs publics et les politiques sociales.

C'est pourquoi l'ONPES a souhaité engager une étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale des publics « invisibles », définis comme des groupes de population mal couverts par la statistique publique, peu visibles pour les pouvoirs publics et peu ou mal appréhendés par les politiques sociales. Cette étude, confiée à FORS-Recherche Sociale, vise à mieux rendre compte, au-delà des catégories ou des groupes préconçus, des mécanismes sociaux à l'œuvre dans les processus d'exclusion et de l'impact de la pauvreté sur les conditions de vie.

Une première phase d'enquête auprès des membres de l'ONPES et du CNLE a permis d'identifier six

groupes de population². Une série d'auditions collectives et individuelles a ensuite permis de recueillir le point de vue de personnes qualifiées (experts, chercheurs, professionnels, associations, usagers, etc.) sur chacun des publics retenus. Parallèlement, un travail de recherche bibliographique a été mené afin de préciser les axes problématiques à privilégier et étayer les éléments d'analyse recueillis. Cette étude exploratoire a ainsi permis de :

- mieux rendre compte des causes de cette invisibilité, des conditions de vie des différents groupes, de leurs principales caractéristiques et de leur composition ;
- recenser les travaux et données existants sur ces publics et donc des champs d'observation non couverts ;
- proposer des améliorations à apporter à l'observation, pour donner *in fine* plus de visibilité à ces publics et adapter les politiques publiques à leurs besoins réels.

Les ressorts et facteurs de l'invisibilité des personnes en situation de précarité

Si l'objectif initial était de s'intéresser aux publics pauvres mal couverts par la statistique publique, la question de l'invisibilité de ces publics, des formes qu'elle revêt et de ses causes, s'est progressivement imposée.

Le terme d'invisibilité n'est pas nouveau, il fait aujourd'hui l'objet d'une utilisation consensuelle et constitue une préoccupation commune des chercheurs comme des acteurs publics alors que « les canaux traditionnels de représentation ne sont plus tout à fait aptes à saisir une figuration et une représentation politique des situations de pauvreté », comme le rappelle Nicolas Duvoux³. Ainsi, depuis les années 1990, plusieurs ouvrages collectifs⁴ sont nés de la volonté de chercheurs de dévoiler des situations jugées invisibles ou insuffisamment visibles dans le débat public. Tous ont pour point commun de chercher à croiser les regards (de sociologues, de journalistes, d'historiens, de romanciers, etc.) et visent à améliorer la

compréhension du monde social et de sa complexité et à lutter contre les préjugés. Ces travaux ont contribué à dévoiler des situations méconnues ou faire parler ceux dont on ne parle pas, au travers des récits de vie.

À la lecture de ces travaux, on peut proposer cinq types d'invisibilité de natures différentes : une invisibilité sociale et institutionnelle, « politico-médiatique », « recherchée » par les publics eux-mêmes et une invisibilité scientifique. Cette typologie est par essence construite mais procède d'une analyse des différents facteurs pouvant expliquer l'invisibilité des six groupes de populations pauvres étudiés dans le cadre de cette étude⁵. Surtout, ces différents types ne sont pas exclusifs mais sont, bien au contraire, fortement corrélés.

D'une invisibilité sociale à une invisibilité institutionnelle et administrative : des publics exclus ou aux marges de l'action publique

La première forme d'invisibilité renvoie plus spécifiquement à l'absence de reconnaissance sociale des publics pauvres, relégués en dehors des espaces de représentation et de participation citoyenne. Au travers de la relation d'assistance, décrite par Georg Simmel⁶ dès le début du xx^e siècle et encore largement débattue aujourd'hui⁷, et l'établissement de normes sociales, la société contribue à produire de l'exclusion. Ainsi, le déclassement, la relégation, l'absence de travail marginalisent-ils les individus au point de les « invisibiliser » en les excluant de toutes formes de participation⁸.

Dans un contexte où les évolutions macro-économiques et la montée des incertitudes rendent moins aisée la construction de collectifs, c'est la question de la place des plus précaires dans les dispositifs de politiques publiques et plus encore dans la société⁹ qui est posée. Certains

⁵ Du côté des publics : souhait de ne pas se rendre visible (sentiment de honte, non-adhésion aux principes et normes de l'aide, situation illégale), isolement géographique (faible accessibilité aux services), isolement social et relationnel, distance vis-à-vis des institutions... Du côté de l'action publique : absence de volonté politique, inadaptation des modalités de comptage statistique, insuffisance des moyens de repérage, situations aux marges des dispositifs publics (effets de seuil, hors catégories traditionnelles de l'action publique), manque de lisibilité et complexité des dispositifs, fin de prise en charge...

⁶ Simmel G., 1998, *Les pauvres*, Paris, PUF (Éd. originale en allemand, 1907).

⁷ Voir Didier Gélot (dir.), 2013, « L'Assistance dans le cadre de la solidarité nationale », Actes du séminaire de juin-octobre 2012, ONPES.

⁸ Voir les travaux du philosophe Guillaume Le Blanc et notamment *L'invisibilité sociale*, PUF, 2009.

⁹ C'est d'ailleurs le virage que semble avoir amorcé le CNLE en créant le 8^e collège expérimental « des personnes en situation de pauvreté ou de précarité ».

² Les personnes sans domicile stable dont les hébergés chez des tiers ; les sortants d'institution dont les sortants de prison ; l'entourage familial des enfants placés ; les personnes logées – qui ne sont pas sans domicile – présentant des troubles mentaux ; les travailleurs non salariés pauvres ; les jeunes en milieu rural et les néo-ruraux pauvres.

³ Audition du 22 mai 2014.

⁴ À commencer par *La Misère du monde* (P. Bourdieu, 1993), *La France invisible* (S. Beaud et al., 2006) et plus récemment *Le Parlement des invisibles* (P. Rosanvallon, 2014).

chercheurs dénoncent ainsi l'inexistence sociale de ces populations pauvres, mais aussi celle de la majorité silencieuse, de toute une frange de la population située à la marge de la pauvreté, dans ce que Robert Castel¹⁰ désigne comme « la zone de vulnérabilité »¹¹.

Tout l'enjeu consiste pour certaines populations pauvres à exister socialement et collectivement, et à composer un groupe social ou une catégorie pouvant faire l'objet d'une intervention publique. Car en France est pensé et connu ce qui rentre dans le cadre de l'État, les catégories d'action publique et les frontières administratives présidant à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques. Les effets de seuil masquent ainsi toutes les situations de pauvreté qui ne rentrent pas dans les catégories traditionnelles de l'action publique¹². Plusieurs situations continuent d'échapper aux mailles du filet de sécurité assistantiel, soit parce qu'elles se situent à la marge (les moins de 25 ans) ou dans les interstices de l'action publique (les sortants d'institution ou les handicapés psychiques non reconnus par exemple), soit parce qu'elles sont reléguées au second plan de la prise en charge institutionnelle dans un contexte budgétaire contraint (les hommes isolés, les hébergés dans le logement d'un tiers, etc.).

Face à la montée des précarités, le flou, parfois entretenu, dans les règles de prise en charge et la superposition des échelles d'intervention et des acteurs concernés incitent à ne pas prendre en compte et ne pas voir ces situations, chacun confiant à l'autre la responsabilité de leur prise en charge. Ce phénomène s'observe avec acuité dans un contexte de forte territorialisation de l'action sociale où les collectivités locales assument en quasi-totalité les effets de la pauvreté par la mise en place et la gestion des aides sociales¹³. Par crainte de « l'appel d'air », celles-ci, par le jeu des acteurs sociaux ou de l'aménagement, contribuent fortement à l'« invisibilisation » des personnes pauvres

par leur mise en circulation¹⁴ (situations d'errance résidentielle des hébergés chez des tiers, par exemple), voire leur mise à l'écart à la périphérie ou aux marges des villes (bidonvilles et campements situés dans les interstices du périurbain, mais aussi phénomènes de « périurbanisation » des ménages modestes incités à accéder à la propriété sur du foncier peu cher, « dans des lotissements créés en lieu et place d'une décharge municipale à 1 km du centre bourg »¹⁵).

La pratique des travailleurs sociaux a également largement été questionnée pour comprendre l'« invisibilisation » de certains publics. D'une part, la formation des travailleurs sociaux (assistantes sociales et éducateurs notamment) promeut une approche encore trop souvent « psychologisante » où l'accent est mis sur la relation éducative, sans que ne soient réellement et objectivement appréhendées les conditions matérielles d'existence. D'autre part, le contexte de restrictions budgétaires et de cloisonnement des dispositifs contraint parfois les travailleurs sociaux à fermer les yeux sur certaines difficultés qu'ils n'ont pas les moyens de résoudre.

D'une invisibilité « politico-médiatique » aux risques d'une surmédiatisation : des publics « mal vus » ou victimes d'images stéréotypées

Cette forme de visibilité/invisibilité est avant tout « construite » et relayée par les médias. Elle est le reflet des préoccupations politiques et/ou le fruit d'investigations visant à dévoiler des situations jusqu'alors méconnues. Les auteurs de *La France invisible*¹⁶ rappellent ainsi que : « le monde social semble ne poser question qu'à partir du moment où il est rendu visible sur un mode spectaculaire ». Ainsi, a-t-il fallu attendre l'épisode de la canicule de 2003 pour que les pouvoirs publics, comme les Français de manière générale, prennent conscience de la précarité dans laquelle vivaient de nombreuses personnes âgées, privées de réseau social et familial et « échappant »

¹⁰ Martin C., 2013, « Penser la vulnérabilité. Les apports de Robert Castel », *Alter. European Journal of Disability Research* 7, 4, p. 293-298.

¹¹ Pour Robert Castel, « la zone de vulnérabilité » correspond donc à une double fragilisation : fragilisation des statuts dans la sphère de l'emploi avec le développement de l'emploi temporaire, des statuts atypiques d'emploi, du chômage et en particulier du chômage de longue durée ; mais aussi fragilisation des liens sociaux primaires avec le développement de l'instabilité familiale. Sans doute figurent, parmi la « masse » de ces invisibles, les salariés du tertiaire et, par exemple, ceux des services à la personne, ou encore les péri-urbains et les néo-ruraux...

¹² Ceux que les auteurs de *La France invisible* (op. cit.) dénomment sous le terme des « hommes et femmes sans qualité ».

¹³ Voir les travaux de Christophe Guilluy (*Fractures françaises*, éd. Bourin, 2010) ou encore d'Anne Gotman (*Le sens de l'hospitalité*, PUF, 2001)

¹⁴ Par exemple, concernant les hébergés ne disposant pas d'adresse, et la domiciliation n'ouvrant qu'à peu ou pas de droits, il est difficile de savoir qui est responsable de leur accueil et de leur accompagnement. D. Darce, responsable circonscription action sociale de l'errance de la Seine-Saint-Denis, rappelle les conclusions d'une étude sur les ruptures d'hébergement réalisée entre 2002 et 2005 par le conseil général qui démontraient que « ces publics en errance étaient certes reçus par les services sociaux mais renvoyés d'un service à l'autre ».

Voir à ce sujet : Bellavoine C., « Quel ancrage territorial pour les familles en errance ? », intervention du 17 oct. 2013, séminaire Familles en errance, quel accueil et quels soins proposer ? Ville de Saint-Denis.

¹⁵ Voir les travaux de Lionel Rougé sur les périurbains avec l'idée que les politiques de l'habitat peuvent aussi conduire à l'invisibilité de certaines personnes pauvres dans un contexte de crise économique.

¹⁶ Beaud S., Confavreux J., Lindgaard J. (dir.), *La France invisible*, Paris, Éditions La Découverte, 2006.

aux dispositifs de soutien et d'accompagnement institutionnalisés ou associatifs.

Cependant, le revers de la médaille d'une forte visibilité médiatique peut être tout aussi préjudiciable pour les publics qui se sentent parfois non plus invisibles mais « mal vus ». Il peut s'agir des « invisibles masqués par les images toutes faites » décrits par les auteurs de *La France invisible*, à savoir tous ceux qui, de manière paradoxale, sont d'autant moins connus et compris que l'on parle davantage d'eux. Le monde rural, la banlieue, les jeunes..., ces catégories homogénéisantes sont souvent porteuses de stéréotypes avec le risque de stigmatisation que cela comporte et ne facilitent pas la compréhension des processus à l'œuvre, ni celle de la singularité des trajectoires de vie. Ainsi, les familles d'enfants placés sont-elles victimes d'un fort préjugé social. Régulièrement médiatisés lors de scandales liés à des faits divers certes dramatiques mais fort heureusement exceptionnels¹⁷, les parents sont généralement présentés comme des parents « indignes ». Dans ce contexte, l'occultation de certains aspects de l'existence des familles concernées contribue à mal les identifier, voire à les caricaturer¹⁸.

Une réticence à la visibilité de la part de certains publics

Avec la montée de l'individualisme et la déstabilisation de la cellule familiale, cette marginalisation politique se double bien souvent d'un isolement social et relationnel auquel peut s'ajouter un sentiment de honte et de stigmatisation. Conjugué à la précarité des conditions de vie, cette atomisation peut conduire, dans les situations les plus pathologiques au syndrome d'auto-exclusion décrit par Jean Furtos¹⁹. Or « personne n'existe s'il ne dérange pas au moins quelqu'un »²⁰.

Mais plus largement, cette forme de retrait de la vie sociale (ou dans une moindre mesure des institutions) renvoie à la réticence de certains publics de se rendre visibles. Ainsi, les situations de non-recours relèveraient parfois davantage d'une « volonté » de certains publics de rompre avec l'injonction à la visibilité qui leur est renvoyée par les institutions, soit parce qu'ils en ont subi les contraintes pendant longtemps (les sortants d'institution par exemple), soit parce qu'ils en rejettent aujourd'hui les principes et les normes qui en découlent (les travailleurs indépendants), soit encore parce qu'ils connaissent des situations

aux marges de la légalité... Dans le monde rural par exemple, il est fréquent que des personnes ne recourent pas à certaines prestations sociales par méconnaissance de leurs droits mais également de peur de devoir endosser l'image d'assisté à laquelle renvoient ces situations. Parmi les personnes présentant des troubles mentaux, c'est aussi la honte et la stigmatisation ressenties tant par les personnes que par leur entourage qui, conjuguées au risque de déni de la maladie, expliquent en grande partie qu'elles demeurent invisibles aux yeux des acteurs sociaux : « souvent les familles masquent les situations. Cela renvoie à un sentiment de culpabilité : “si quelqu'un doit intervenir alors c'est que j'ai fait défaut”. On préfère laver son “linge sale” en famille »²¹.

Les solidarités informelles peuvent ainsi, dans le même temps, jouer un rôle d'amortisseur de la crise et participer de l'invisibilité institutionnelle des publics pauvres, au risque de voir se renforcer les processus d'exclusion²².

Une invisibilité scientifique invitant à améliorer l'outil statistique

Dès lors, on comprend qu'en ne recourant ou n'accédant pas aux prestations sociales auxquelles ils auraient droit (RSA, CMU, AAH, etc.), certains individus échappent, de fait, à l'observation statistique qui repose largement sur l'exploitation des fichiers de gestion administrative.

L'invisibilité scientifique des publics pauvres renvoie ainsi à l'inadaptation de l'outil statistique qui contribue parfois à masquer des phénomènes dont le caractère multidimensionnel nécessite de croiser de multiples indicateurs et invite à promouvoir des approches plus qualitatives. Plus généralement, la statistique publique peine à produire plus qu'une photographie instantanée et permet difficilement de rendre compte des mécanismes sociaux et des trajectoires et parcours de vie individuels. Ainsi, les transitions biographiques et leur influence dans l'éventuel basculement de certaines personnes dans la pauvreté restent insuffisamment connues malgré des travaux menés visant à mieux appréhender les phénomènes d'entrée/sortie dans la pauvreté²³.

En effet, acquiert une visibilité ce qui a une forme de stabilité dans le temps et dans l'espace. Or la société produit structurellement de plus en plus de mobilité et d'instabilité, et l'on ne peut que constater la volatilité des publics (à titre d'exemple, chaque année, plus

¹⁷ La maltraitance ne représente qu'une minorité des causes de placement d'enfants – moins du quart.

¹⁸ Audition de Régis Secher, directeur d'un service de formation continue dans une école de travailleurs sociaux. Docteur en sciences de l'éducation, auteur de l'ouvrage *Reconnaissance sociale et dignité des parents d'enfants placés. Parentalité, précarité et protection de l'enfance*, Paris, L'Harmattan, 2010.

¹⁹ Furtos J., 2009, *De la précarité à l'auto-exclusion*, Conférence-débat « La rue ? Parlons-en ! », Paris, Éditions Rue d'Ulm.

²⁰ *Op. cit.*

²¹ Marianne Auffret, coordinatrice de l'équipe mobile d'Aurore, audition sur la santé mentale.

²² Pitrou A., 1996, « Solidarité familiale et solidarité publique », in Le Gall D. et Martin C. (dir.), *Familles et politiques sociales*, Paris, L'Harmattan.

²³ Voir pour une analyse de ces travaux : Stéfan Lollivier, Daniel Verger, 2005, « Trois apports des données longitudinales à l'analyse de la pauvreté », *Économie et statistiques* n° 383-385, INSEE.

du tiers de la population des bénéficiaires du RSA est renouvelée). Dès lors, certaines des catégories statistiques, à l'instar des notions d'aire urbaine ou de ménage, semblent aujourd'hui quasi obsolètes pour rendre compte des évolutions à l'œuvre : reconfiguration de la famille, mobilité résidentielle accrue, nouvelles formes d'emploi, etc. Ces difficultés ont également été mises au jour s'agissant de la pauvreté en milieu rural : « on limite l'analyse statistique à des frontières administratives. Cela reste insuffisant pour appréhender les dynamiques territoriales, les effets de reports de la pauvreté d'un territoire à l'autre »²⁴.

À ces difficultés méthodologiques s'ajoutent des obstacles éthiques et financiers. Les programmes de recherche, très largement financés par la commande publique, dépendent fortement de l'intérêt porté par les pouvoirs publics pour tel ou tel sujet. Ainsi, certains restent délaissés :

- soit par « volonté » de ne pas voir et mieux objectiver leurs conditions d'existence (à l'instar des étrangers en situation irrégulière ou des gens du voyage par exemple), car « porter un regard ou comptabiliser une population ne présente-t-il pas déjà un risque d'entériner ces situations, de conforter leur présence sur le territoire ? »²⁵ ;
- soit par désintérêt et manque de moyens des pouvoirs publics (à l'instar de certains espaces ruraux, hors aire d'influence des métropoles ou ne bénéficiant pas de potentialités touristiques, au sein desquels les collectivités sont bien souvent démunies pour lancer des études) ;
- soit par réticence de la part de certains chercheurs pour lesquels l'usage des catégories ethniques dans les statistiques notamment comporterait le risque de discriminer encore un peu plus certaines populations.

Des enseignements pour poursuivre les travaux...

Cette étude n'est qu'une première étape dans les travaux qui pourraient être engagés par la suite. En mettant au jour des axes de travail peu exploités ou peu explorés, la recherche menée a permis d'identifier des « angles morts » dans la connaissance des publics pauvres, invitant à renouveler la réflexion et à approfondir un certain nombre de questionnements.

L'enjeu de la connaissance de l'entourage familial et relationnel (des enfants placés, des personnes handicapées, des personnes sous main de justice, des jeunes en milieu rural, des hébergés...) est sans doute l'un des enseignements les plus inattendus de cette

étude. Or, cette question se pose avec d'autant plus d'acuité que le non-recours aux organismes sociaux et aux dispositifs d'aide peut aussi s'expliquer par une préférence pour le recours aux ressources de son environnement immédiat²⁶. Dans ce contexte, l'entourage familial pourrait se présenter comme un facteur contribuant à l'« invisibilisation » des publics précaires, avec l'hypothèse d'une gestion intrafamiliale des difficultés sociales et économiques, et plus généralement celle d'une fonction d'amortisseur de la crise dans un contexte de recul de l'État providence... De ce point de vue, les situations de cohabitations forcées pourraient constituer une porte d'entrée intéressante pour analyser ces phénomènes (cf. public des hébergés chez un tiers).

Les questions migratoires ont également fréquemment été évoquées (personnes sans domicile stable et entourage familial des enfants placés notamment) avec la nécessité d'approfondir la connaissance des étrangers en situation irrégulière, des demandeurs d'asile, des femmes seules (avec ou sans enfant) et des mineurs isolés étrangers. De nombreuses questions sous-tendent cette approche : comment avoir accès aux données, compte tenu de la frilosité des institutions et des politiques à communiquer sur ces questions sensibles ? Comment donner à voir sans stigmatiser davantage l'influence des origines géographiques (ou ethniques) dans des situations de basculement ou de maintien dans la précarité (vis-à-vis de l'emploi, du logement, de l'accès aux droits...) ?

Plus globalement, l'impact de la stigmatisation, du mépris, de la honte sur les conditions de vie des personnes en situation d'exclusion mériterait d'être étudié : comment la « disqualification sociale »²⁷ contribue-t-elle au développement de ce que tout un courant de la psychiatrie (Furtos) et de la sociologie (Castel, Autès, etc.) dénomme « souffrance sociale » ou « souffrance psycho-sociale » ? Quels sont les effets, notamment psychiques, des situations de précarité sociale durables ?

Enfin, au-delà des publics en situation de grande exclusion, il conviendrait certainement de s'intéresser à la « masse » de ceux juste au-dessus des seuils et des plafonds de revenus dans l'accès aux prestations sociales. Dans cette optique, les salariés des services à la personne ou les habitants de territoires peu investigués, dont la connaissance reste encore biaisée par des images stéréotypées, pourraient faire l'objet d'analyses plus approfondies.

En termes d'approche méthodologique, il s'agirait de dépasser l'analyse de situations d'individus ou ménages à un « instant T » pour adopter une

²⁴ Audition de Lionel Rougé, géographe.

²⁵ Baronnet J., Fauchoux-Leroy S. et Vanoni D., 2012, « L'hébergement dans le logement d'un tiers. Les solidarités privées à l'épreuve dans un contexte de crise du logement », *Recherche sociale* n° 203, juillet-sept.

²⁶ Eme S., Pagès A., 2009, « Pauvreté, précarité économique et vie familiale. Quelques éléments de réflexion issus des résultats d'une enquête locale », *Recherches familiales* n° 6, pp.131-142.

²⁷ En référence au titre de l'ouvrage de S. Paugam, 1991, Paris : PUF.

démarche longitudinale permettant l'étude des trajectoires et des transitions biographiques des publics ayant conduit à la précarité, mais aussi leur réversibilité : quels sont les moments de basculement, de rupture, identifiables dans ces trajectoires de vie ? Comment mieux rendre compte des transitions démographiques (passage à l'âge adulte ou vieillissement), professionnelles (alternance de situations d'emploi et de chômage), familiales (ruptures et recompositions) ou encore territoriales (migrations économiques, mobilité professionnelle, etc.) ?

Plus généralement, le décloisonnement des disciplines, des méthodes et des savoirs mériterait d'être favorisé en veillant à privilégier une posture exploratoire afin de se prémunir contre les effets « pervers » d'une construction *a priori* de groupes de population.

En dernière analyse, il semble que le lancement d'un certain nombre de travaux en direction de ces publics en situation de précarité ne pourra faire l'impasse sur un effort de réflexion et d'interrogation quant à l'intérêt et la pertinence du dévoilement de telle ou telle situation : pourquoi souhaite-t-on rendre visible une population invisible ? Avec quel objectif ? S'agit-il d'améliorer la connaissance qualitative sur un public méconnu ? De faire évoluer les techniques de recueil

de données sur cette population, ou plus largement sur certaines catégories de populations ? De faire bouger les lignes institutionnelles ? De donner une place à ce public dans l'espace public ou politico-médiatique ? Faut-il dévoiler toutes les situations ? Rendre visible certaines situations ne comporte-t-il pas un risque éthique, moral, politique ?

Dans cette perspective, au-delà d'un effort d'amélioration de la connaissance scientifique de ces populations, ces travaux pourraient aussi être considérés comme un outil de connaissance et de compréhension des pratiques de l'intervention sociale, pour certaines fortement déstabilisées par la complexité des problématiques. Pour quelles raisons précises et par quels mécanismes certains publics en situation de précarité passent-ils à travers les mailles de l'intervention sociale ? Quelles représentations les travailleurs sociaux ont-ils des individus, des ménages en situation de précarité ? Quel regard portent-ils sur leurs pratiques d'accompagnement de ces publics ? Comment perçoivent-ils les limites de leur intervention ? Enfin, quel est le regard des publics sur l'accompagnement proposé ?

Juliette Baronnet, FORS-Recherche Sociale



Responsable de la publication :
Didier Gelot, secrétaire général de l'Onpes

Secrétaire de rédaction :
Nadine Gautier

Mise en page :
Desk

www.onpes.gouv.fr